

<b>PROCES-VERBAL du Comité Syndical du 13 mars 2023</b>
---

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Présents :**

**Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Messieurs BENITO, DEZELU, GATESOUBE, HERRERA, LEROUX et PERRIOT.

**Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Madame DELAHOUSSE, Messieurs AMOUREUX, CHAUVET, LOMBARDI et MARDESSON.

**Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Madame SIMONNET, Messieurs LEPRETRE, MAUCHIEN, PAVEAU et ROCHUT.

**Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne :** Madame BAILLY et Monsieur GARRIDO.

**Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois :** Monsieur GILLET.

**Absents excusés :**

Madame THIBAUT (représentée par son suppléant Monsieur AMOUREUX).

Messieurs BRAULT, FUENTES, GAULLIER, GUEMON et MARCHAND.

**Pouvoirs :**

Monsieur BRAULT donne pouvoir à Madame BAILLY.

Monsieur GUEMON donne pouvoir à Monsieur ROCHUT.

Monsieur FUENTES donne pouvoir à Monsieur MAUCHIEN.

**Assistaient à la réunion :**

Monsieur DEVOS (responsable du service de gestion comptable de Romorantin).

Mesdames ROUSSEAU (Directrice), LACHAIZE (adjointe) et M'BEMBA (comptable).

Monsieur Jean-Louis ROCHUT est le secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Monsieur DEVOS de sa présence.

**Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 novembre 2022**

Les membres du Comité Syndical n'ont formulé aucune remarque.

Le compte-rendu du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Vote du compte de gestion 2022**

Monsieur le Président expose les résultats du compte de gestion

- Excédent de fonctionnement : 720 160,34€
- Excédent d'investissement : 494 155,73€
- Résultat de clôture : 1 214 316,07€

Monsieur DEVOS explique ces différents résultats.

*Arrivée de Monsieur GARRIDO.*

Les membres du Comité Syndical n'ont formulé aucune remarque.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **Vote du compte administratif 2022**

Monsieur le Président présente les différents chapitres du compte administratif.

Les membres du Comité Syndical ne formulent aucune remarque.

*Le Président sort de la salle.*

Monsieur MAUCHIEN, Vice-Président, est élu pour faire voter le compte administratif 2022.

Monsieur MAUCHIEN ouvre le débat et demande s'il y a des questions.

Les membres du Comité Syndical ne formulent aucune remarque.

Monsieur MAUCHIEN procède alors au vote : le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

*Le Président revient.* Après avoir pris connaissance du résultat, il remercie les membres du Comité Syndical de leur confiance.

### **Amortissements 2023**

Monsieur le Président rappelle que les biens acquis en 2022 au chapitre 21 de la section investissement doivent faire l'objet d'amortissements. Il présente les différents biens concernés.

Les amortissements 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### **Rapport d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président donne lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Madame BAILLY remercie le SMICTOM pour la qualité de ce rapport.

Elle demande que soit ajouté p26 :

- l'intégration des 3 communes avec la construction de plateformes de végétaux
- l'étude sur les colonnes enterrées
- un travail sur la mise en place de ressourceries
- le changement de statuts en ajoutant le terme prévention dans la dénomination du SMICTOM.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président indique que, comme indiqué, la volonté des élus était de maintenir le taux de TEOM à 12,80%. Cependant, il annonce que le budget ne peut être équilibré en maintenant ce taux.

Il admet que les bases augmentent de 7%, mais le SMICTOM de Sologne va devoir proposer aux Communautés de Communes une augmentation du taux de la TEOM de 1 point, soit 13,80%, soit également une augmentation de 7%.

Monsieur MAUCHIEN pense que ce n'est pas la bonne année. De plus, il note un excédent de fonctionnement et une augmentation des soutiens des Eco-organismes.

Monsieur DEZELU confirme que le budget ne passe pas avec le maintien du taux actuel.

Monsieur BENITO demande de combien est la différence par rapport à 2022 ? Il est du même avis que Monsieur MAUCHIEN.

Monsieur GARRIDO demande si, pour débattre de ce sujet, le SMICTOM a les éléments budgétaires ?

Monsieur MAUCHIEN dit que l'on rajoute de la pression à de la pression.

Pour Madame BAILLY, on a besoin de la valorisation du produit attendu sans l'augmentation demandée par le SMICTOM.

Elle indique que la vente des matériaux est une ressource qui n'est pas assez exploitée. Il faut informer les concitoyens que, s'ils trient mieux, ce seront des recettes supplémentaires pour le SMICTOM.

Elle indique également que l'intégration des 3 collectivités est en bonne voie.

Est-ce que l'augmentation est utile avec les recettes qu'elles apporteront ?

Madame BAILLY demande si l'excédent d'investissement est hors emprunt d'équilibre ? La Directrice du SMICTOM répond par l'affirmative ? L'emprunt inscrit pour équilibrer le budget 2022 n'a pas été contracté.

Madame BAILLY s'adresse à Monsieur DEVOS et lui demande s'il existe, comme c'est le cas pour les communes, des ratios sur la masse salariale et l'endettement par habitant par rapport à un syndicat de même taille.

Monsieur DEVOS répond qu'il se rapprochera du conseiller aux décideurs locaux.

Monsieur DEZELU se méfie des prix de reprise des matières qui sont très fluctuants.

Pour Monsieur MAUCHIEN, il faut prendre tous les excédents en compte. Les ménages sont très sollicités, ils se trouvent face à une inflation pas certaine d'être stabilisée. On passera moins souvent et on demandera plus d'effort de tri aux habitants.

Monsieur DEZELU propose une augmentation, les Communautés de Communes disposent. Mais le SMICTOM sera déficitaire si la proposition est refusée.

Monsieur LEROUX demande le montant nécessaire pour équilibrer le budget ?

La comptable du SMICTOM indique environ 1 000 000€.

Monsieur DEZELU demande aux membres du comité syndical comment boucler alors le budget 2023 ?

Monsieur MAUCHIEN demande la date du vote ?

Monsieur DEZELU répond le 28 mars 2023.

Monsieur MAUCHIEN demande la tenue d'un atelier financier avant de procéder au vote.

Madame BAILLY demande une vision budgétaire plus large pour connaître la suite à donner.

Monsieur MAUCHIEN n'est pas certain que les Communautés de Communes votent cette augmentation, il faut que l'on ait les bons arguments.

Il a été décidé de réunir la commission des Finances ainsi que tous les membres du Comité Syndical qui le désirent le jeudi 16 mars 2023 à 18h45.

Le Comité Syndical du SMICTOM de Sologne a débattu des grandes orientations budgétaires du syndicat.

#### **Rectification de la délibération n°2022 44 création d'un poste d'ingénieur**

Les membres du Comité Syndical n'ont formulé aucune remarque.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **Tableau des effectifs du personnel**

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs du personnel.

Les membres du Comité Syndical n'ont formulé aucune remarque.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **Autorisation de lancer le marché d'acquisition de composteurs, bioseaux, bacs, abribacs et de lavage de contenants.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder au lancement de marchés d'acquisition et de prestation de service pour la mise en

place du tri à la source des biodéchets pour les habitants des communes adhérentes au SMICTOM de Sologne.

Il demande l'autorisation de lancer ces marchés tout en précisant qu'ils seront fonction du budget à disposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **Autorisation de signer la convention avec Sologne Agri Méthanisation**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à signer une convention entre le SMICTOM et Sologne Agri Méthanisation.

Madame BAILLY demande que la mention « renouvelable tacitement » soit supprimée.

Monsieur GARRIDO demande si le SMICTOM de Sologne a les éléments pour justifier le montant demandé ? Est-ce qu'à partir d'un certain volume le montant ne pourrait pas être dégressif ?

Pour Madame BAILLY, le traitement aurait pu être gratuit le temps de l'expérimentation.

Pour certains élus, il est difficilement concevable de se voir demander un montant si élevé pour le traitement des biodéchets alors que le gaz produit par le traitement de ces biodéchets est revendu.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères en C0.5**

Madame BAILLY rapporte une question de sa collectivité :

« Est-ce que le SMICTOM sera plus attentif en période de grosse chaleur ?

Monsieur le Président répond qu'il est prévu pour toute l'année un passage 1 fois par semaine pour les habitations collectives, et qu'en retirant les déchets putrescibles des poubelles, il ne devrait plus y avoir d'odeurs.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **Autorisation de lancer le marché d'acquisition d'un véhicule mutualisé**

Le Président retire ce point de l'ordre du jour, le budget prévisionnel ne le permet plus.

#### **Vente de véhicules**

Le Président retire cette demande qui dépendait du point précédent.

*Départ de Madame BAILLY.*

**Questions diverses :** Intégration des communes d'Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault au SMICTOM de Sologne.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion de bureau du 02 mars 2023 et du courrier de la Communauté de Communes des Portes de Sologne concernant l'intégration des 3 communes au SMICTOM de Sologne.

Ces informations seront envoyées prochainement.

Il précise qu'il faudra délibérer sur ce sujet et changer les statuts du SMICTOM.